

Les subsides

M. Hawkes: Un bon nombre.

M. Flis: Les députés de l'opposition peuvent profiter des journées réservées à l'opposition. Combien de ces journées entières a-t-on consacrées à discuter de ce sujet?

Nous entendons bien souvent à la Chambre le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Lalonde) dire que le monde des affaires, celui du travail et le gouvernement doivent unir leurs efforts pour édifier l'avenir de nos jeunes Canadiens. Je suis très heureux que le gouvernement ait reconnu le précieux apport du secteur bénévole dans le dernier discours du trône, et que le ministre des Finances en ait fait autant dans son dernier budget. Le secteur bénévole procure également des emplois, des logements à prix abordable, d'importants centres culturels où se rencontrent les jeunes, des bourses d'études et des cours de formation à ceux qui n'auraient peut-être pas les moyens de se les payer.

Je me réjouis que nous discutons de ce sujet et je suis très heureux également que le secrétaire d'État (M. Joyal) ait annoncé ce matin la mise sur pied d'un groupe de travail parlementaire chargé d'étudier la question des incitations fiscales pour les dons de charité et la définition d'organisme de charité en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu.

De nombreuses questions ont été soulevées au cours du débat d'aujourd'hui: Qu'est-ce qu'un organisme de bienfaisance? Qu'est-ce qu'un organisme à but non lucratif? Comment reconnaître et encourager les contributions? Faudrait-il procéder au moyen du système de crédits d'impôt, de déductions d'impôt, de la proposition de 50 p. 100 dont nous venons d'entendre parler, ou du système de subventions? Ce groupe de travail aura pour tâche d'examiner des questions de ce genre.

Le député de Provencher (M. Epp) a posé une importante question. Il a demandé en quoi consistait l'activité légitime d'une œuvre de charité reconnue. Il faudra examiner cette question également. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) nous a rappelé à juste titre que nous devons nous demander quel rôle doit jouer un organisme de bienfaisance. A-t-il pour rôle de servir la population en général ou est-ce simplement un organisme sans but lucratif qui dessert un très petit nombre de citoyens? Ce sont là des questions auxquelles le groupe de travail mixte du Sénat et de la Chambre des communes aura bien des difficultés à répondre.

Lorsque la question du secteur du bénévolat a été soulevée aujourd'hui, j'ai demandé à mon adjoint parlementaire de me faire parvenir une liste de tous ces organismes établis dans Parkdale-High Park. Nous avons tous des organismes de ce genre sur nos listes de distribution et nous restons en contact avec ces derniers. Ce n'est que lorsqu'on les regroupe que l'on se rend compte de leur influence.

J'ai donc reçu une liste des groupes ethno-culturels établis dans Parkdale-High Park. Ils sont au nombre de 35, même si notre circonscription est plutôt petite. Parmi ces groupes, on retrouve notamment le Council of National Ethnocultural Organizations of Canada qui représente 26 groupes ethno-culturels dont la Chinese National League, la Czechoslovak National Association of Canada, la United Croats of Canada, la Greek Community Metro Toronto Incorporated, la Italian Canadian Association, la Japanese Canadian Citizens' Association, la Baltic Federation in Canada, la Lithuanian Canadian

Community, la Latvian National Federation in Canada, la Estonian Central Council of Canada et la Maltese-Canadian Society. Et j'en passe. Je n'ai même pas mentionné les plus importants groupes ethno-culturels de la circonscription, à savoir notamment les organismes représentant les Philippins, les Ukrainiens et les Polonais.

Je me réjouis vraiment, monsieur le Président, de voir que les sièges sociaux de bon nombre de ces organismes dont le Ukrainian Canadian Committee of Ontario, le Canadian Polish Congress et la Polish Alliance of Canada, les deux derniers étant au cœur même de la circonscription, sont établis dans ma région.

Il s'agit maintenant de savoir ce qu'est un organisme national. Après avoir entendu les propos de certains députés cet après-midi, je serais porté à croire que pour eux, ce sont des organismes qui ne servent pas le bien général dans tous les coins du pays. Or, ces organismes ont des représentants d'un bout à l'autre du pays et la plupart d'entre eux suivent les règles démocratiques. Leurs présidents doivent être élus lors de congrès annuels ou biennaux. Ils ont des comptes à rendre à leurs membres comme nous à nos électeurs. Autrement dit, les organismes de bienfaisance nationaux sont très démocratiques. Ils rendent compte du moindre sou qu'ils dépensent. Je crois qu'il y a bien d'autres organismes qui auraient intérêt à suivre leur exemple.

Mon adjoint a expédié des listes de tous les autres organismes, notamment une liste de toutes les associations de l'âge d'or de ma circonscription. Il en existe dix différentes dans la circonscription de Parkdale-High Park. Il y a notamment le club de l'âge d'or Sampaguita, le Club de l'âge d'or de Parkdale, le club des plus de 50 ans et le club Golden Years. Je répète que chacun des groupes ethno-culturels que j'ai mentionnés a son propre club de personnes âgées.

Mon adjoint m'a envoyé la liste des associations d'entreprises et de contribuables. Ce sont des associations sans but lucratif, mais peut-on considérer qu'elles sont des organismes de bienfaisance? Certaines associations commerciales comme la Parkdale Business Improvement Association, travaillent actuellement à rénover les quartiers le long de Queen Street. Il faut espérer que, grâce à leurs efforts, ces quartiers attireront davantage d'entreprises, ce qui relancera l'économie et, bien sûr, l'emploi dans ce secteur. Mais ce n'est pas tout ce que font ces associations. Elles donnent des bourses pour les élèves des écoles avoisinantes. Elles donnent de l'argent pour aider les nécessiteux.

Comment définir ces organismes? S'agit-il d'organismes commerciaux sans aucun but lucratif ou d'œuvres de bienfaisance? La Bloor West Village Businessmen's Association, qui est établie dans ma circonscription, accomplit tout cela. Et les églises? La circonscription de Parkdale-High-Park compte près de 40 églises dont la plupart ont un conseil paroissial. Ces églises ont aidé les réfugiés à venir au Canada et plus particulièrement à Toronto. Elles ont aidé les réfugiés de la mer, les réfugiés polonais, les réfugiés de Guyane et ceux d'autres pays. Comment définir les organismes associés aux églises? Il est difficile de définir une église, mais comment définit-on les organismes bénévoles qui y sont reliés?